



# AIDE MÉMOIRE POUR PARTICULIER

ComptInfo

aaaa-mm-jj

Merci de prendre note que cette feuille sert strictement d'aide mémoire pour fin d'impôt. Elle ne contient pas tous les documents énoncés dans la loi de l'impôt et ComptInfo ne peut être tenu responsable pour tout oubli de documentations.

Client : \_\_\_\_\_

Conjoint : \_\_\_\_\_

## SOURCES DE REVENUS

- Avis de cotisation de l'année précédente (essentiel)
- Revenu d'emploi (T4 / RL1)
- RQAP - Régime parental : T4E / RL 6
- Assurance-emploi (Chômage) (T4E)
- CSST, SAAQ (T5007 / RL 5)
- Dépenses d'emploi (T2200 + TP64.3)
- Retraite, Sécurité vieillesse (T4A OAS, T4A (P))
- Revenu d'entreprise (travailleur autonome)  
... tout autre feuillet justifiant vos revenus

## PLACEMENTS ET AUTRES

- Gain ou perte en capital
- Cotisation REER (R10 FTQ/CSN)
- Retrait REER / FEER (T4RSP et/ou T4RIF)
- Remboursement RAP / FEER
- Revenu de placement (T3/T5/T4A/T5008/R24)
- T4A / RL 1 (PCRE/PCREPA/PCMRE/Etc)
- T4FHS (Cotisation CELIAPP)

## LOCATAIRE OU PROPRIÉTAIRE

- Relevé 31 (si vous êtes locataire)
- Compte de taxe municipale (*Revenu familial < \$64 545 [Crédit impôt solidarité]*)
- Calcul des loyers et dépenses (si vous êtes locateur)

## ENFANTS À CHARGE

- Reçus pour frais de garde (RL 24)
- Reçus pour programme d'activité physique pour enfants (moins de 16 ans) (Revenu familial < 168 470\$)
- Reçus pour activité artistique pour enfant (moins de 16 ans)
- Frais de scolarité postsecondaire (T2202A / RL8)
- Intérêts payés sur prêt étudiant
- Pension alimentaire

## AUTRES INFORMATIONS / DÉDUCTIONS

- Dons de charité
- Contributions politiques
- Frais médicaux
- Intérêts et frais financiers payés dans le but de générer un revenu
- Montant pour personnes handicapées
- Acomptes provisionnels payés durant l'année
- Frais de déménagement (certains critères s'appliquent)
- Pompier volontaire
- Non résident?
- Paiement anticipé (RL19 - Frais de garde ou prime au travail)
- Biens étrangers supérieurs à \$100 000,00 (devez fournir le formulaire T1135)
- Assurance salaire imposable
- Vente de résidence
- Crédit pour maintien à domicile (si vous avez 70 ans ou plus)
- Achat de première maison (crédit Fed/Prov)
- Cotisations syndicales et professionnelles (Ex : ordre professionnel)
- Faillite
- Gain/Perte sur transaction de cryptomonnaie

... toute autre information jugée pertinente



## PRINCIPAUX CHANGEMENTS EN 2025 - CANADA

ComptInfo

### Agence du revenu du Canada

Source : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/quoi-neuf.html>

#### Changement du taux d'imposition – taux d'imposition le plus bas sur le revenu des particuliers

- Selon les changements proposés à compter du 1er juillet 2025, le taux d'imposition le plus bas sur le revenu des particuliers passera de 15 % à 14 %. Comme le changement prendra effet au milieu de l'année, le taux d'imposition marginal le plus bas sur le revenu des particuliers sera de 14,5 % pour l'année 2025 au complet.

#### Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées

- Selon les changements proposés, la liste des dépenses admissibles à la déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées a été élargie.

#### Report des gains en capital pour les actions de petites entreprises

- Selon les changements proposés, pour les dispositions admissibles après le 31 décembre 2024, la période d'acquisition d'actions de remplacement a été prolongée et la définition d'une action déterminée de petite entreprise a été élargie.

#### Déduction des gains en capital pour les conversions admissibles de coopératives

- Selon les changements proposés à compter de 2024, vous pourriez avoir droit à une déduction pour gains en capital sur la vente d'actions dans le cadre d'une conversion admissible de coopérative.



## PRINCIPAUX CHANGEMENTS EN 2025 - QUÉBEC

ComptInfo

### Revenu Québec

Source : <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/declaration-de-revenus/produire-votre-declaration-de-revenus/comment-remplir-votre-declaration-de-revenus/principaux-changements-2025/>

#### Obligation de déclarer les biens étrangers

- À compter de l'année 2025, vous devez déclarer les biens que vous détenez à l'extérieur du Canada si certaines conditions sont remplies.

#### Crédit d'impôt pour prolongation de carrière

- À compter de l'année 2025, les personnes âgées de 60 à 64 ans ne peuvent plus demander le crédit d'impôt pour prolongation de carrière, car l'âge d'admissibilité est haussé de 60 à 65 ans au 31 décembre 2025. De plus, les modalités de calcul du crédit d'impôt ont été modifiées.

#### Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés

- Pour l'année 2025, le taux du crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés passe de 38 % à 39 %.

#### Pleine indexation du régime d'imposition

- Plusieurs montants et crédits d'impôt ont été augmentés.

#### Régime d'assurance médicaments du Québec

- Le 1er juillet 2025, les taux de cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec ont été augmentés, et la cotisation maximale est passée de 744 \$ à 766 \$. Ainsi, pour toute l'année 2025, la cotisation maximale est de 755 \$.

#### Crédit d'impôt pour acquisition d'actions de Capital régional et coopératif Desjardins

- Au début de la période de capitalisation qui a commencé le 1er mars 2025, une nouvelle catégorie d'actions a été introduite. Ces actions peuvent être détenues pour une période maximale de 14 ans, et le taux du crédit d'impôt est de 25 %. De plus, un plafond de cotisation cumulatif de 45 000 \$ par actionnaire s'applique depuis le 26 mars 2025, sauf exception.

*\*\*Liste complète disponible sur les sites web gouvernementaux respectifs*